



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE GÉMOZAC
— & de La Saintonge Viticole —

AR Prefecture

017-241700632-20260528-26_044-DE
Reçu le 11/06/2026

N° 26/044

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-six,
Le vingt-huit mai à dix-huit heures trente,
les membres du Conseil communautaire légalement convoqués par le Président, M. Loïc GIRARD, se sont réunis en séance publique à la salle des fêtes de Gémozac.

Présents : Philippe KLÉBER, Nadine BONDON (Berneuil), Dominique FRADIN (Cravans), Loïc GIRARD, Monique BELIS, Thierry AUDEBERT, Sylvie RABET-LARGE (Gémozac), Régis MASSIAS (Jazennes), Jean-Michel CHATELIER, Véronique LAPRÉE, Bruno VOLLETTE (Meursac), Thierry GEORGEON, Annick JACAUD (Montpellier de Médillan), Philippe SOULISSE, Sylvie VIGNAUD (Rioux), Christelle HURTADO, Patrice SOITEL (Saint-André de Lidon), Alain GUÉRIN (Saint-Simon de Pellouaille), Cyril ARRIVÉ (Tanzac), Elise BRÉMONT (Tesson), Brigitte CHOLLET (Thaims), Anaïs BERTET (Thézac), Francis LUDWIG (Villars-en-Pons) et Jean GEAY (Virollet).

Absents excusés : Sandra COUDRET (Cravans – pouvoir donné à M. Dominique FRADIN), Xavier COLLIGNON (Gémozac), Pascal LAVERGNE (Rétaud – pouvoir donné à M. Loïc GIRARD), Marie-Line CHAUVET (Rétaud – pouvoir donné à M. Jean-Michel CHATELIER), Mickaël PÉRÉ (Saint-Simon de Pellouaille), Laurent MORICHON (Tesson – pouvoir donné à Elise BRÉMONT), Bruno TAPON (Thaims).

Date de Convocation :	Nombre de Délégués :
Le 22/05/2026	En exercice : 30
	Présents : 24
	Votants : 28

Mme Monique BELIS est nommée secrétaire de séance.

Objet : Budget annexe Zones d'Activités : décision modificative n° 1

Vu le budget primitif voté le 08 janvier 2026,
Vu le Règlement Budgétaire et Financier adopté le 21 avril 2026,

Considérant l'approbation du Compte Financier Unique 2025,

Le Président propose d'adapter les prévisions inscrites au budget primitif du budget annexe Zones d'Activités comme suit :

AR Prefecture017-241700632-20260528-26_044-DE
Reçu le 11/06/2026**INVESTISSEMENT**

Dépenses		Recettes	
<i>Article(Chap) - Fonction - Opération</i>	<i>Montant</i>	<i>Article(Chap) - Fonction - Opération</i>	<i>Montant</i>
001 (001) : Solde d'exécution section investissement - 01	995 883,48	1641 (16) : Emprunts en euros - 01	988 774,38
		2764 (27) : Créances/particuliers, pers. droit privé - 01	7 109,10
Total dépenses :	995 883,48	Total recettes :	995 883,48

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
<i>Article(Chap) - Fonction - Opération</i>	<i>Montant</i>	<i>Article(Chap) - Fonction - Opération</i>	<i>Montant</i>
605 (011) : Achats de matériel, équip. et travaux - 01	-130 000,00	002 (002) : Résultat de fonctionnement reporté - 01	1 408 795,95
65888 (65) : Autres - 01	1 538 795,95		
Total dépenses :	1 408 795,95	Total recettes :	1 408 795,95

Total Dépenses	2 404 679,43	Total Recettes	2 404 679,43
-----------------------	---------------------	-----------------------	---------------------

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **ADOpte** la décision modificative n° 1 du budget annexe Zones d'Activités.

Fait et délibéré les jours, mois et an désignés ci-dessus.

Pour copie certifiée conforme
Le Président,

Loïc GIRARD



Le secrétaire de séance

Monique BELIS



PUBLIÉE LE : 11/06/2026

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification et/ou sa publication :
- d'un recours gracieux auprès de la CDC de Gémozac – 32 avenue de la Victoire, 17260 GEMOZAC
- d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Poitiers – 15 rue de Blossac – CS 80541, 86020 POITIERS
Cedex ou par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site <https://www.telerecours.fr/>